



SASU PRESTACONDUITE
1 B rue des Pinsons
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 77 31 44
SIRET : 81350946000024
Agrément préfectoral : E1706700080
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44670634767

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE - CONFORME A LA REMC

Enjeux de la formation

L'automobile est un outil social indispensable pour une grande partie des gens de notre société. Au-delà du simple plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour le travail, les études et les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous

Les conducteurs débutants représentent une part importante des blessés et tués sur la route par leur manque d'expérience. L'effort engagé en matière de sécurité routière doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont jamais liés au hasard ni à la fatalité. Le programme de formation au permis de conduire a été mis en place pour aider chaque nouveau conducteur à apprendre à se déplacer avec un minimum de risques de perdre la vie ou de se la dégrader.

L'objectif consiste à amener tout usager de la route débutant à acquérir la maîtrise de compétences en termes de savoir, savoir-faire, savoir être, savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative et exigeante

Déroulement de la formation

Le programme de formation (détaillé ci-dessous) se veut d'être une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences que tout conducteur responsable quel qu'il soit se doit d'acquérir pour ne pas mettre se mettre en danger ni mettre en danger les autres.

Durant la formation, il faudra prendre conscience que tout ce qui est enseigné et appris doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, ceci en tenant compte des objectifs sécuritaires acquis lors de la phase d'apprentissage.

Manipuler une automobile demande une certaine rigueur et il faudra apprendre à circuler dans circonstances et configurations différentes et surtout à en connaître les risques et les limites à ne pas dépasser.

Au travers de ce programme complet, les règles du code de la route devront être comprises de même que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Il va vous falloir apprendre à vous situer en tant que citoyen en partageant l'espace dans lequel vous allez évoluer et surtout dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels vous aideront à atteindre les objectifs définis et requis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur vous assistera et vous guidera par ses conseils dans l'acquisition de ces connaissances indispensables à l'adoption d'un bon comportement.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vont vous accompagner dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer tout élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire

Comment se déroule les examens

Passage de l'épreuve théorique générale (ETG)

Pour prétendre passer l'épreuve du code, il faut avoir 17 ans révolus si vous êtes en formation traditionnelle (B) ou supervisée (CS) ou 15 ans si vous suivez un apprentissage anticipé à la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il vous faut répondre à 40 questions et obtenir au moins 35 bonnes réponses (5 erreurs maximum tolérées). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Sur les 40 questions auxquelles vous aurez à répondre, certaines sont des vidéos.

Conseil : pendant le déroulement de la vidéo, pensez à bien observer les rétroviseurs et à évaluer l'intervalle de sécurité

Le jour de l'examen, n'oubliez pas de venir avec votre convocation et votre pièce d'identité.

Votre code une fois obtenu reste valable durant 5 années et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Passage de l'épreuve pratique

Pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique, il vous faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez une formation AAC et avoir réussi l'examen de l'épreuve théorique générale.

L'épreuve pratique dure environ 35 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul et en sécurité sans mettre en danger la vôtre et celle des autres usagers. Cette épreuve est évaluée par un expert du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précise ce que vous allez devoir réaliser :

- Effectuer un parcours empruntant des voies de circulation à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire de manière autonome pendant 5 mn env. en vous guidant à l'aide de panneaux de signalisation
- Appliquer les règles du code de la route, notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs
- Adopter une conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables (piétons, cyclistes)
- Réaliser deux manœuvres dont un freinage de précision et une manœuvre en marche arrière
- Répondre à trois questions portant sur les points suivants :
 - Question portant sur la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
 - Question en lien avec la sécurité routière
 - Question en lien avec les notions élémentaires de premiers secours

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en toute sécurité. La conduite est un acte responsable qui engage une responsabilité accrue et forte.

A l'issue de l'épreuve pratique, l'expert transcrit par notation et de façon formelle le bilan dans une grille d'évaluation.

Le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) est consultable et téléchargeable sur le site de la Sécurité routière rubrique « résultats du permis de conduire » dans un délai d'environ 48 heures.

En cas de réussite, ce document est valable 4 mois maximum et ne permet de circuler que sur le territoire national.

Votre période probatoire débute avec 6 points sur votre permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 25/03/2015

L'expert(e) : [REDACTED]

Codes spécifiques :
01

Candidat : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

NEPH : [REDACTED]

Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux			1	2	21	1	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
Courtoisie			+1					
Total général					29			

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical